

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
*SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*
SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION

Paris, le 23/10/2020

DGE – 139 rue de Bercy – Bâtiment Vauban - Télédocus 663
75572 Paris CEDEX 12

DECISION D'AGRÉMENT

Le Ministre de l'économie et des finances,

Vu le k du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

Décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

Starfisk

Pays : Belgique

Cet agrément est accordé au titre des années : 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Pour le Ministre et par délégation
La cheffe du pôle financement de l'innovation et
propriété industrielle



Camille BUISSON